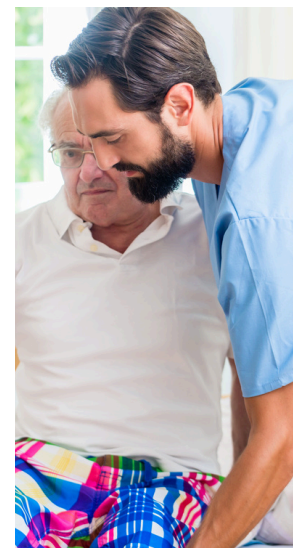


RAPPORT D'ACTIVITÉ --- 2023

UNIS
POUR LES
FAMILLES





En cette année olympique, je reprends à mon compte la formule de l'UNAF : « Les familles, championnes de la solidarité ! »

En tant qu'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise, nous devons avoir ce slogan en tête à double titre :

- Être convaincus et rappeler avec force que les familles sont les premiers lieux de solidarité pour chaque personne ! Dans le contexte actuel, la famille mérite plus que jamais d'être soutenue.
- Être nous-mêmes, en tant qu'UDAF, champions de la solidarité pour les personnes et les familles que nous accompagnons !

Au niveau de l'UDAF de l'Oise, 2022 avait été l'année du lancement d'un nouveau cycle. 2023 nous a permis de renforcer cette dynamique. Ce nouvel élan répond à notre objectif d'être toujours plus au service des familles et des personnes accompagnées, comme vous le verrez dans ce rapport d'activité qui nous permet de partager avec vous les éléments clé de la vie et de l'activité de notre association au cours du dernier exercice ; de vous montrer la réalité et l'importance des services gérés, des missions réalisées et des actions menées.

Dans l'environnement compliqué auquel sont confrontées les familles, nous comptons poursuivre cette dynamique en 2024. Notre mobilisation pour la famille ne faiblira pas, avec l'ambition de défendre une politique familiale volontariste et d'améliorer la vie des familles, et tout particulièrement la vie quotidienne des familles de l'Oise et des personnes que nous accompagnons.

Mais l'UDAF ne serait rien sans l'implication personnelle de chacun. Associations familiales, administrateurs, salariés de l'UDAF 60, qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur soutien à toutes les familles de l'Oise.



Pol-Henri MINVIELLE
Président

Sommaire

1	Identité - UDAF de l'Oise	4
2	Vie institutionnelle - Les temps forts	8
3	Commissions et représentations	10
4	Développement de l'action familiale	16
5	Vie des services	20
6	Projet de construction d'une nouvelle antenne à Agnetz (60)	42
7	Évaluation de la qualité	44

1 Identité - UDAF de l'Oise



1946

- Date de création de l'association
- Reconnue d'utilité publique
- Missions conférées par le Code de l'Action Sociale et des Familles

2

Agréments :

- Représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
- Exercer des activités d'ingénierie sociale, financière et technique

4161

Familles adhérentes à

46

Associations

3

Sites couvrant le département de l'Oise

Beauvais
SIÈGE SOCIAL
35 rue du Maréchal Leclerc

Compiègne
ANTENNE
9 rue Edouard Belin

Creil
ANTENNE
17 rue Robert Schuman

Nos missions

1 Donner avis aux pouvoirs publics

sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2 Représenter officiellement l'ensemble des familles

du département auprès des pouvoirs publics.

3 Gérer tout service d'intérêt familial

confié par les pouvoirs publics.

4 Agir en justice

défendre les intérêts matériels et moraux des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Notre gouvernance

MEMBRES DU BUREAU

Pol-Henri MINVIELLE

Président

Félicité BUKATARI

Vice-présidente

Henri BACLET

Trésorier

Didier GAMAIN

Trésorier adjoint

Louis Joseph MESLIEN

Secrétaire

Florence NARCYZ

Secrétaire adjointe

Charly HEE

Membre du bureau

Michel LEROY

Membre du bureau

Daniel HIBERTY

Membre du bureau

Emmanuelle GUILLAUME MONNERY

Membre du bureau

ADMINISTRATEURS

Marcel BEBEN

Martine BENHAMOU

Thatienne BIZURU

Marine BOURGNINAUD

Eric DESSY

Dominique FOYARD

Henri GIRARD

Caroline HENRY

Christine JUDEK

Georgette LEMAIRE

Julien LEONARD

François NORET

Jean-Pierre SENARD

Martine URIBES

Monette-Simone VASSEUR



Les services

Accompagnement des vulnérabilités

- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Service d'Informations et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- Mandat de Protection Future (MPF)

Accompagnement budgétaire et logement

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Point Conseil Budget (PCB)
- Action logement

Protection de l'enfance

- Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)
- Médiation familiale en Assistance Éducative

Parentalité et éducation

- Médiation familiale
- Accompagnement à la parentalité
- Animation de groupes de paroles pour enfants de parents séparés
- Enquêtes sociales
- Lire et faire Lire

Une équipe pluridisciplinaire

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de service MJPM
- Délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM, ISTF, MPF
- Assistante / Assistante principale MJPM
- Secrétaire MJPM
- Responsable technique MJPM – MJAGBF
- Chef de service du Service Enfance Logement Insertion
- Coordinatrice Service Enfance Logement Insertion
- Délégué aux prestations familiales (AGBF, Enquêtes Sociales)
- Travailleur social (MASP, ASLL, PCB)
- Chef de service Espace Famille Parentalité
- Médiatrice familiale
- Responsable administrative et financière
- Comptable
- Secrétaire
- Agent administratif/comptable
- Responsable RH
- Assistante RH
- Chargée de communication
- Responsable informatique

94

salariés
au 31.12.23

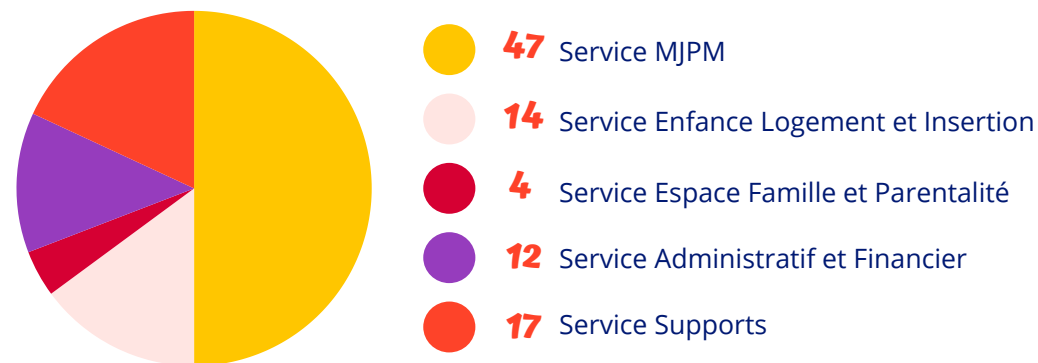
87

salariés en
CDI

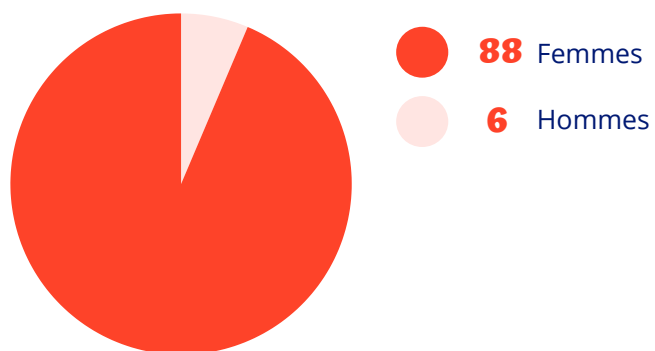
Type de Contrat



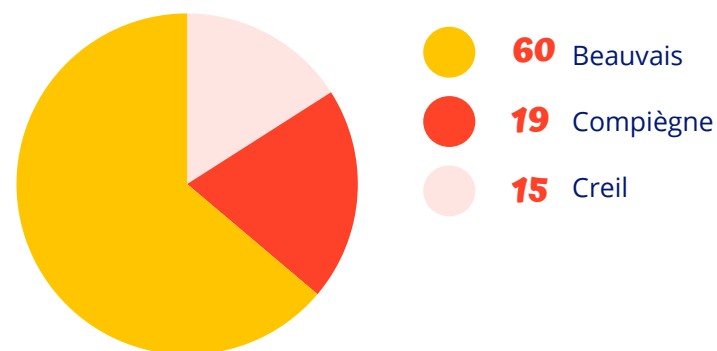
Répartition des effectifs par service



Répartition Hommes / Femmes



Répartition des effectifs par site



2 Vie institutionnelle - Les temps forts

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le mercredi 28 juin 2023 au siège du Crédit Agricole « L'empreinte » à Beauvais (60000).

2023 : année électorale avec le renouvellement partiel d'une partie des membres du conseil d'administration.
8 candidats élus. Nous accueillons 4 nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale ordinaire a permis de voter le rapport d'activité 2022 et le rapport financier 2022 avec l'intervention de M. Garrigoux, Commissaire aux comptes.



7

Réunions du Conseil d'Administration



5

Réunions du Bureau



2

Conférences des mouvements



13

Participations Réunions / Informations Unaf Uraf Hauts-de-France



3

Ateliers de travail sur la refonte du projet associatif de l'UDAF



3 Commissions et représentations

Commissions et travaux

- Droit de la famille, Protection de l'enfance
- Économie, emploi (en sommeil)
- Éducation, jeunesse (en sommeil)
- Cohésion sociale, vie quotidienne (en sommeil)
- Santé
- Habitat cadre de vie
- Commission Mandats
- Commission Communication



Commission Santé : 1

- **La fin de vie** : questions éthiques relatives aux situations de fin de vie ; autonomie et solidarité.



Commissions Mandats : 4

- Renouvellement des mandats
- Heures de bénévolat

La commission a réuni, en mars, les représentants des usagers pour échanger sur leur début de mandat.



Objectif : gérer les renouvellements de mandats de nos représentants ainsi que le contrôle en fin d'année des retours des comptes-rendus de mandats et du nombre d'heures de bénévolat.

Commissions Communication : 5

Magazines trimestriels : 3



N° 8



N° 9



N° 10

Les réseaux sociaux



Commissions et représentations

Commissions de gestion

Commission technique

Rappel des missions principales :

- Supervise nos projets en cours de création de services
- Veille au bon respect de la convention d'objectifs entre l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Examine et valide nos comptes

Réunions

- Point sur les services et activités
 - Budget prévisionnel
 - Convention d'objectifs UNAF / UDAF
 - Point sur les locaux / projet Agnetz
 - Investissement 2023
 - Mise en place d'une nouvelle procédure de versement du fonds spécial aux associations
 - Validation des comptes administratifs et affectation du résultat (participation de notre commissaire aux comptes)
-

Commission de contrôle

Réunions

- Examen des listes électorales pour l'année de vote 2023
- Examen des candidatures au conseil d'administration
- Examen des candidatures au CESER

Étendue et diversité des représentations de l'UDAF de l'Oise

Participation de nos représentants désignés pour représenter les familles aux divers conseils ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.

- Vie familiale
- Droit au travail
- Prestations Familiales et Sécurité Sociale
- Santé
- Consommation

- Éducation
- Enseignement
- Loisir et Culture
- Logement
- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Nos représentations



Droit de la famille, vie quotidienne, éducation, prestations

- Conseil des Familles Pupilles de l'État
- Commission d'Agrément des Postulants à l'adoption
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA - Territoire du Beauvaisis)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF)
- Commission Départementale de la sécurité routière
- Mission locale pour l'emploi des jeunes Compiègne
- Maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis
- Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux (CCI Oise Aisne Somme)
- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)
- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- Commission Départementale des Taxis et voitures de petite remise
- Commission Communale des Taxis et voitures de petite remise de Beauvais et Creil
- Commission Départementale pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Transports Express Régional (TER)
- Comité usagers transports urbains- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Communauté Agglo du Beauvaisis
- Transports collectifs Oise Mobilité CCSPL Conseil départemental 60
- Commission Locale Transports Publics Particuliers de Personnes (CLT3P)
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) – Communauté de communes Vexin Thelle
- Comité de partenaires de la mobilité Communauté de communes des Sablons



Habitat, environnement

- Conseil Départemental de l'Habitat
- Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- OPAC Oise
- OISE HABITAT
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Comité de suivi de la ressource en eau
- Association Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL)
- Commission d'élaboration du plan de gestion des déchets ménagers
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)
- Commission de médiation Droit au Logement Opposable (DALO)
- Conseil départemental développement durable
- Lutte contre l'habitat indigne
- Commission Locale de l'Eau (CLE) Sage Automne
- Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
- Tandem Immobilier
- CCSPL Sablons assainissement
- CCSPL Sablons syndicat mixte d'eau potable
- CCSPL Ville de Clermont
- CCSPL Ville de Senlis
- Caisse de dépôts Habitat Social (CALEOL)

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) :

- Communauté de communes des Sablons
- Communauté de communes du pays Noyonnais
- ARC et Vallée Basse Automne
- Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis
- Communauté de communes le Pays de Valois

3 Commissions et représentations

Santé, handicap

- Association pour le dépistage des cancers dans l'Oise (ADECASO)
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et transports sanitaires (CODAMUPS-TS)
- Association du réseau de soins continus du Compiègnais
- Conseil de surveillance de l'ARS
- Conseil territorial de santé (CTS de l'Oise)
- Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA)
- Commission d'information et de sélection d'appels à projet (CISAAP)
- Commission départementale des soins psychiatriques de l'Oise

COMMISSIONS DES USAGERS :

- « La dialoïse » Autodialyse Compiègne Noyon
- Centre Hospitalier (CH) de Beauvais
- CH Chaumont-en-Vexin
- CH Intercommunal Compiègne Noyon (CHICN)
- CH public du sud de l'Oise Creil Senlis (GHPSO)
- CH Pont-Sainte-Maxence
- CH Grandvilliers
- CHI Fitz-James
- Clinique du Parc Saint Lazare Beauvais
- Clinique du Valois Senlis
- Centre prévention réadaptation cardio Tracy-le-Mont
- CRF Bellan Chaumont-en-Vexin
- CRF Lamorlaye
- Polyclinique Saint-Côme Compiègne
- SARL Amboise Creil
- Centre médicochirurgical des Jockeys Chantilly
- SSR BTP Maison de convalescence Le Tillet Cires-lès-Mello
- SSR BTP Le Belloy Saint-Omer-en-Chaussée
- SSR CGAS Gouvieux
- SSR CH Crèvecœur-le-Grand
- SSR UGECAM CRF Saint Lazare Beauvais
- ULSD Centre gériatrique Condé Chantilly

CONSEILS DE SURVEILLANCE :

- CH Pont-Sainte-Maxence
- CH Beauvais
- CH Crèvecœur
- CH Grandvilliers
- CH Chaumont-en-Vexin
- CHI Clermont
- CHICN
- GHPSO

Nos contributions :



Collecte la mère et l'enfant 2023

Ce dispositif a été reconduit cette année sous la forme d'un dispositif de dons en ligne. Cette campagne s'est déroulée en ligne du 19 mai au 19 juin 2023.



France Assos Santé

Participation aux formations.

Représentation du CESER

Conseil Économique Social et Environnemental Régional.



Schéma départemental des services aux familles

Implantation, maintien et développement de services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

3 000

Heures de bénévoles

88

Représentations
(hors CCAS)

40

Représentants
familiaux (hors CCAS)

40

Représentants CCAS

Médaille de l'enfance et des Familles

- Session 2023 : deux dossiers examinés au motif « Élever ou avoir élevé au moins 4 enfants français »



Objectif : rendre hommage à leur mérite et leur témoigner la reconnaissance de la Nation

- Décision de la préfecture : 1 médaille attribuée - 1 refus

Rappel :

Depuis mars 2022, la médaille de la famille est devenue « la médaille de l'enfance et des familles » avec un élargissement des critères d'attribution.

Les attributions reposent toujours sur un arrêté préfectoral.

4 Développement de l'action familiale

Notre réseau au 31 décembre 2023

4161

FAMILLES
adhérentes

à

46

ASSOCIATIONS
familiales

Fédérations à recrutement général : **5**



Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Oise



Fédération des Associations Familiales Catholiques de l'Oise



Familles de France, Fédération Départementale de l'Oise



Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques



Confédération Syndicale des Familles

Mouvements Départementaux : 10

4 Développement de l'action familiale



Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO)



SOS PAPA Nord Picardie



France Alzheimer Oise



APF France handicap



Enfance et Familles d'Adoption de l'Oise (EFA)



Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques



Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie (JALMALV)



Fédération Départementale des Associations Locales d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)



Association 60 Jumeaux et Plus



Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

4 Développement de l'action familiale

Associations indépendantes pour l'aide à la famille : 4



Association Générale des Familles du Compiégnois (AGEFAC)



Association de Bienfaisance UN AUTRE REGARD



Association de Lachelle



Association de soutien à la parentalité RICOCHETS

Membres associés : 2



À Domicile 60



Vacances & Familles 60

Apporter

une aide logistique

La SCI « MAFO » propose un ensemble complet de services aux Mouvements Familiaux et aux Associations :

- Mise à disposition de bureaux et d'une salle de réunion ;
- Domiciliation des associations ;
- Documentation ;
- Affranchissement ;
- Photocopieur.

Les 3 associations qui utilisent nos locaux de façon permanente sont :

- JALMALV (Jusqu'à La Mort, Accompanyer la Vie) ;
- France Alzheimer Oise ;
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Informar

- Parution de notre lettre d'information « Esprit de famille » ;
- Site internet ;
- Diffusion d'informations de l'UNAF, France Assos Santé...

Soutenir

par une aide financière

- Reversement du Fonds spécial (Fonds attribué par l'UNAF aux UDAF et redistribué aux associations familiales et aux fédérations en fonction du nombre de leurs adhérents déclarés chaque année) ;
- L'UDAF a attribué également des aides ponctuelles afin de promouvoir les activités et projets des associations de notre réseau avec 2 demandes en 2023 :

> France Alzheimer Oise : achat ordinateur pour l'animation d'un « Café mémoire »
> Fédération Familles Rurales : journée festive et spectacle de cirque

« Pour ses 50 ans, la fédération fait son cirque ! »

Participer

aux assemblées générales des associations familiales

Le Président, ou des administrateurs de l'UDAF, participent aux AG des associations locales qui le souhaitent.

Nous avons participé à 5 réunions.



Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le service MJPM de l'UDAF 60 a pour mission d'exercer des mandats judiciaires : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'accompagnement judiciaire. Ces mesures lui sont confiées, en l'absence de famille pouvant assumer cette protection, par les juges des contentieux de la protection des tribunaux judiciaires.

Notre action s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant la réforme de la protection juridique des majeurs et ses évolutions ultérieures.

Ainsi, sur décision des magistrats, les Délégués Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (DMJPM) de l'UDAF 60 représentent, ou accompagnent, au quotidien des personnes qui présentent une altération de leurs facultés mentales et/ou corporelles dans la gestion de leur situation personnelle, administrative, budgétaire et patrimoniale.

L'année 2023 s'inscrit dans le prolongement de l'exercice précédent où nous avons eu la volonté d'appréhender différemment l'exercice d'une mesure MJPM par une nouvelle structuration du travail et une rationalisation des tâches.

Après la phase d'expérimentation de la nouvelle organisation du service MJPM, l'année 2023 nous a permis de continuer à évaluer le fonctionnement de nos équipes organisées en « quatuor » et de valider définitivement ces nouveaux modes opératoires.

Cette organisation est à accompagner, à adapter au fil de l'exercice des mandats qui nous sont confiés afin de la pérenniser, pour qu'elle sécurise nos pratiques pour les années à venir.

Le contexte reste tendu sur le plan des ressources humaines. Tout comme nos collègues, tant au niveau départemental, qu'au niveau national, nous entrons dans une logique de recrutement permanent de manière à pallier, la crise des vocations, le manque d'attractivité des métiers et les mouvements de personnel inhérents à toute structure.

Notre capacité à recruter est un élément fondamental du bon fonctionnement du service et de la continuité de celui-ci. Il nous faut éviter les vacances de postes, lesquelles impactent les professionnels en place qui se doivent d'absorber le surcroît de travail, au détriment, parfois, de leur propre activité.

Cette année encore, les équipes de l'UDAF 60 ont su faire preuve d'adaptabilité et d'engagement afin de maintenir l'efficacité de nos actions et de répondre aux besoins des majeurs protégés et des partenaires.

Afin d'optimiser la qualité des prestations dues aux bénéficiaires, l'année 2023 a été particulièrement riche et constructive sur le plan du partenariat.

Un rapprochement avec les services de la CPAM et de la CARSAT a ainsi débouché sur la signature, en septembre 2023, d'une convention de partenariat, laquelle nous permet désormais d'accéder à un portail « Espace Partenaires ».

À travers cet espace, nous pouvons contacter la caisse de rattachement, soumettre une étude de dossier, signaler une situation de difficulté d'accès aux soins, demander un rendez-vous pour un assuré ou encore faire une demande de document dans le cadre du suivi de son dossier.

Dans le même esprit, un rendez-vous avec la direction de la CAF a permis d'aboutir à des temps d'échanges avec leur service prestations.

Lors de rencontres, désormais régulières, nous pouvons faire remonter l'ensemble des situations complexes que nous rencontrons.

Pour la quasi-totalité d'entre elles, elles bénéficient d'un traitement efficace qui permet aux allocataires concernés de régulariser plus rapidement leur situation et de bénéficier de leurs droits et prestations.

Courant 2023, nous avons également cherché à redynamiser les partenariats bancaires en place.

À l'issue de diverses rencontres avec des établissements majeurs du secteur, nous devrions rapidement être à même de proposer aux majeurs protégés une gamme de produits bancaires plus large, adaptée à leurs besoins et difficultés et plus respectueuse de leur citoyenneté.

Lors de l'AG précédente, avait été abordée une orientation stratégique majeure, à savoir la construction, sur la commune d'Agnetz de nouveaux locaux.

Ce projet prend forme. À travers la participation au COPIL, le service MJPM a pu, avec les différents professionnels impliqués, contribuer à chaque étape de son développement.

Nous mesurons dès à présent les nombreux avantages qu'offriront, à terme ces locaux, tant aux salariés qu'aux bénéficiaires des services.

Enfin, en 2023, du 13 au 16 novembre, ont été évaluées les activités du service MJPM et la qualité des prestations qu'il délivre.

Nous avons ainsi pu aborder le nouveau dispositif d'évaluation construit par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), centré sur la personne accompagnée et élaboré autour de 4 valeurs fondamentales :

- le pouvoir d'agir de la personne
- le respect des droits fondamentaux
- l'approche inclusive des accompagnements
- la réflexion éthique des professionnels

Tout au long de l'année, cette évaluation a pu être préparée à travers divers groupes de travail en s'appuyant sur le logiciel AGEVAL, solution de gestion de la qualité pour établissements médico-sociaux, qui est venue enrichir nos outils en 2023.

FAITS MARQUANTS

- Rencontres avec les juges des contentieux de la protection des 3 tribunaux judiciaires du département.
- Évaluation des services 11/2023.
- Signature convention de partenariat CPAM/CARSAT.
- Mise en place partenariat CAF.
- Projet rencontre interprofessionnelle des services MJPM
- Signature convention ISTF / Tribunal judiciaire de Compiègne.

RÉPARTITION DES MESURES

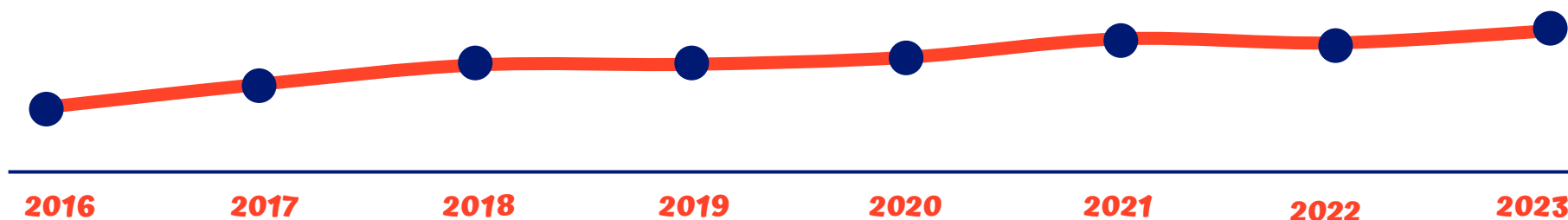
Notre service MJPM affiche, pour l'exercice 2023, une hausse d'activité de 2 %.
Avec l'ajout du nombre de mesures terminées, ce sont 2028 mandats qui ont été exercés sur l'année.

- 3.16 %

1840 mesures
exercées pour
une activité
cible de 1900



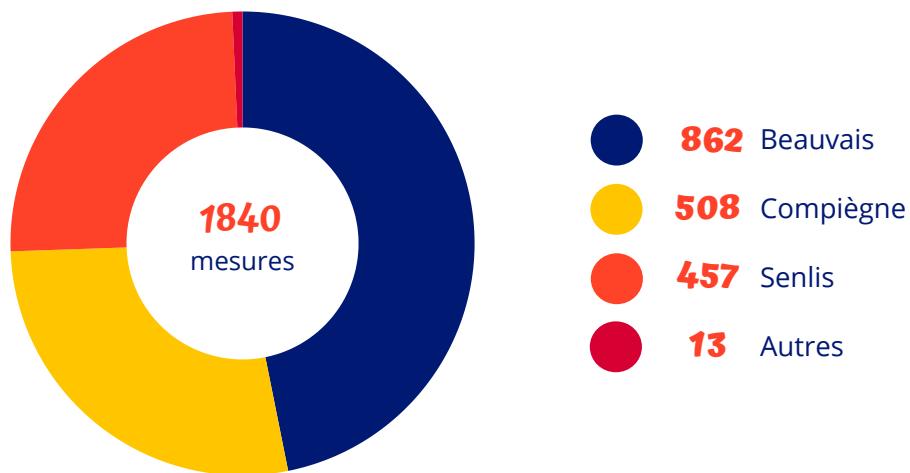
ÉVOLUTION DE NOTRE ACTIVITÉ SUR LES 8 DERNIÈRES ANNÉES



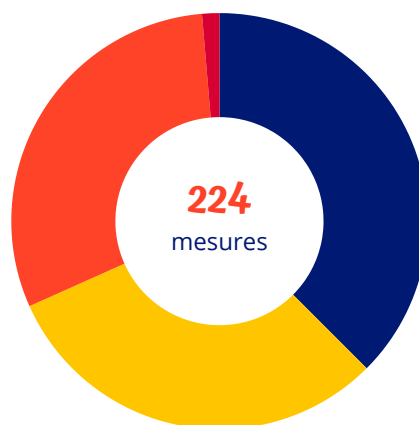
RÉPARTITION DES MESURES EXERCÉES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE

Cette répartition reste d'année en année en adéquation avec la répartition géographique de nos secteurs d'intervention et l'organisation de nos 3 sites.

La prépondérance du tribunal judiciaire de Beauvais, le plus important du département, reste marquée.



NOUVELLES MESURES PAR TRIBUNAL JUDICIAIRE

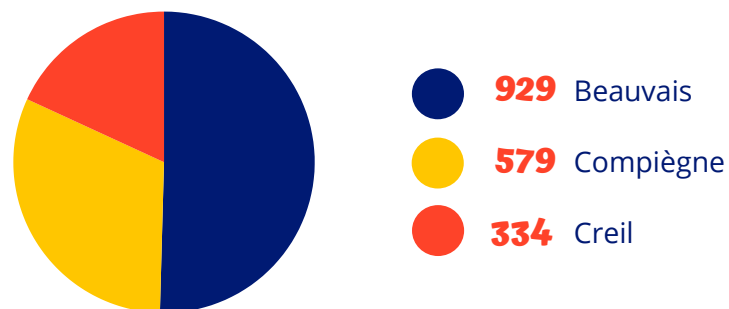


224 nouvelles mesures nous ont été confiées sur l'exercice 2023, contre 166 en 2022, 237 en 2021.

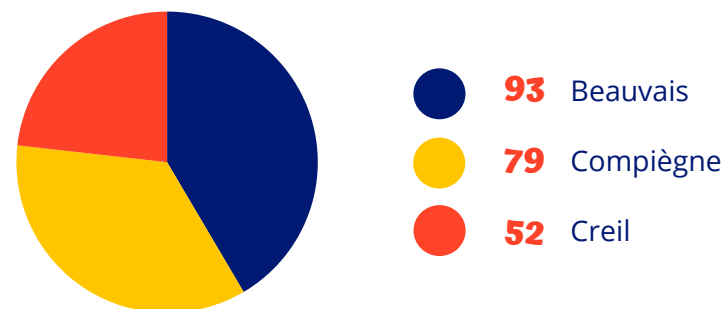
La saisine du tribunal judiciaire de Beauvais reste stable, Senlis est en nette augmentation. Le nombre de mesures confiées par le tribunal judiciaire de Compiègne a plus que doublé.

5 Vie des services

RÉPARTITION DES MESURES PAR ANTENNE



NOUVELLES MESURES PAR ANTENNE



Contrairement aux exercices précédents, le nombre de mesures à ouvrir sur Beauvais est moindre, ce site voit donc son activité en léger retrait. Les deux autres antennes voient, quant à elles, leur activité s'accroître.

FINS DE MESURES



LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2023 :

- Continuité d'actions quant à l'amélioration de la spécificité des prises en charge en fonction de la typologie des mesures qui nous sont confiées.
- Évaluation des postes assistantes et assistantes principales.
- Validation sur les 3 sites de l'organisation en « Quatuor ».
- Évaluation : adaptation du processus et des procédures MJPM.
- Formation et obtention du CNC MJPM pour trois de nos DMJPM sur Beauvais et Creil.

Cette donnée est relativement stable sur l'exercice 2023. En effet, nous avons connu 176 fins de mandats en 2022 et 181 en 2021.

DISPOSITIF INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Dispositif gratuit d'information et de soutien des tuteurs et curateurs familiaux dans la gestion quotidienne des personnes protégées dont ils ont la charge.

Depuis 2018, il est désormais géré au niveau de la région Hauts-de-France, sous le pilotage du Centre régional d'études d'actions et d'informations des Hauts-de-France (CREAI).

L'UDAF 60 partage avec les 2 autres associations du département, la prise en charge des permanences physiques et téléphoniques, à travers la mise en place d'un numéro vert (**gratuit**) et d'une adresse mail :

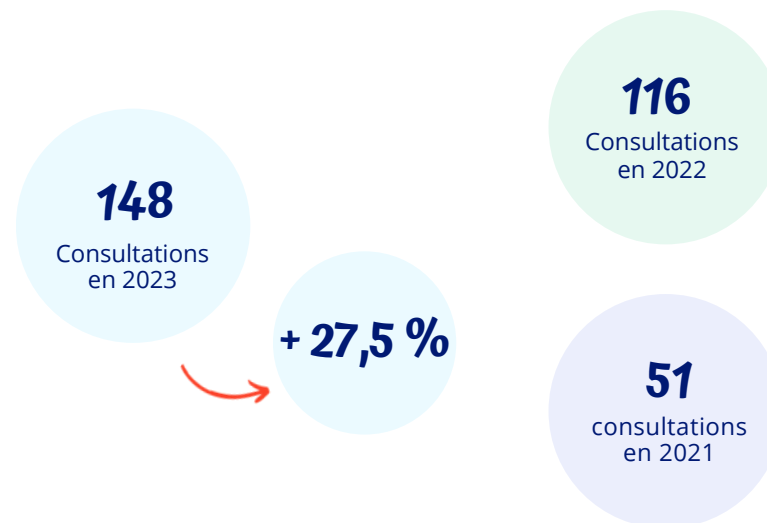
☎ 0 806 80 20 20

✉ oise@protegerunproche.fr

QUELLES SONT LES DEMANDES DES TUTEURS ET DES CURATEURS FAMILIAUX ?

- Information sur les missions et obligations du représentant légal.
- Information sur la procédure : demande de mesure, renouvellement, décharge ou mainlevée.
- Aide technique : élaboration d'un compte-rendu de gestion, inventaire, ouverture de mesure, gestion financière et immobilière.
- Orientation dans les démarches administratives, sociales, médico-sociales, choix du lieu de vie.
- Aide à la rédaction et mise en forme des courriers.
- Aide à la nécessité ou non d'une mesure de protection et sur l'orientation entre l'habilitation familiale et les autres mesures.

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS



Qui ?

- Tuteur/Curateur familial
- Famille
- Travailleurs sociaux/partenaires

Quel format ?

- Entretien téléphonique
- Échange de courriels
- Entretien individualisé
- Réunion d'information

5 Vie des services

Les données sont satisfaisantes et en hausse significative par rapport à l'exercice précédent. Les permanences au sein des tribunaux ont pu reprendre fin 2023 pour des sessions d'information collectives mensuelles.

145

les personnes déjà en charge de la mesure de protection de l'un de leur proche, nous ont sollicités sur 145 critères.

164

les personnes en questionnement sur les modalités de mise en application d'un mandat judiciaire ou sur la nécessité ou non de recourir à un tel dispositif, nous ont sollicités sur 164 critères.

104

de ces contacts sont des appels téléphoniques.

31

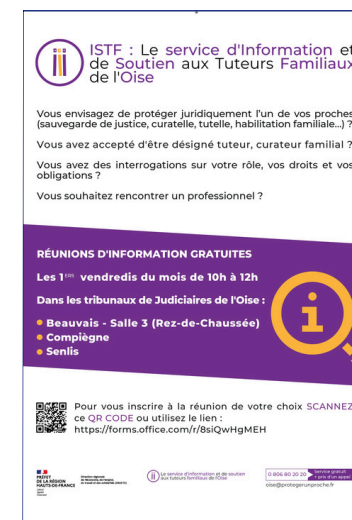
de ces contacts ont donné lieu à un rendez-vous en présentiel, avec l'intervenant familial, soit près du double par rapport à 2021.

- ➔ **10** au sein de nos locaux
- ➔ **5** à l'extérieur (institution)
- ➔ **9** à domicile
- ➔ **7** au sein du Tribunal d'Instance.

Nous constatons donc sur l'ensemble de l'année une augmentation des sollicitations quelles que soient les modalités d'accès à ce dispositif.

LES AXES DÉVELOPPÉS EN 2023

- Participation au COPIL départemental ISTF – CREA HDF.
- Reprise des réunions inter-associations sur le département.
- Prise en charge avec le CD 60 de la formation des accueillants familiaux ; 2 sessions en 2023.
- Remise en place des permanences au sein des 3 tribunaux judiciaires de l'Oise.
- Signature d'une convention de partenariat avec le tribunal judiciaire de Compiègne.
- Élaboration d'une nouvelle affiche avec QR Code pour inscription aux permanences mensuelles.



MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter. Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Rappel : le mandat de protection future est une innovation de la loi du 5 mars 2007 qui est intervenue dans un contexte international favorable à ce dispositif, consacré par la Convention de LA HAYE du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes. Il est régi par les articles 477 à 494 du code civil et 1258 et 1260 du code de procédure civile.

Le législateur de 2007 a ainsi instauré une protection conventionnelle qui permet à chacun d'anticiper l'altération de ses facultés personnelles en désignant une personne physique ou morale chargée de le représenter le jour où il ne pourra plus pourvoir seul à ses intérêts.

Ce dispositif vise également à répondre à la situation des parents d'enfants qui présentent des handicaps graves pour leur permettre d'organiser à l'avance la protection de leur enfant majeur en choisissant la personne qui le représentera.



www.udaf60.fr



MPF@udaf60.fr

POINT SUR LE NOMBRE DE MANDATS

Nous restons à 2 mandats au 31/12/2023.

Nous rencontrons ces deux personnes selon des modalités fixées par convention.



Service Enfance Logement Insertion

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Historiquement axé sur l'exercice des mesures MJAGBF qui restent son cœur d'intervention, le service Enfance Logement Insertion s'est, au fil du temps, enrichi d'autres activités pour répondre à des besoins d'accompagnement budgétaire et social de proximité : MASP – PCB – ASLL – Enquêtes sociales – Action Logement.

L'équipe SELI est composée d'intervenants sociaux, avec impérativement une formation initiale de travailleur social diplômé d'état. En 2023, le SELI a bénéficié des compétences des métiers d'Éducateur Spécialisé, d'Assistant de Service Social, et de Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Cette pluridisciplinarité permet de mutualiser les compétences et connaissances de chacun au profit des accompagnements menés.

Le SELI concentre de nombreuses actions en faveur des familles. Les interventions proposées ont pour objectif le rétablissement de la situation budgétaire, l'accès ou le maintien dans le logement, l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Cette diversification des dispositifs offre une multitude de réponses aux besoins des familles avec le concours de nos partenaires institutionnels incontournables, tels que les communes, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux et bien d'autres.

L'ensemble des missions du service relève d'une véritable action éducative, dont les spécificités sont :

- L'action au domicile ;
- L'approche globale de la situation, des difficultés financières et familiales ;
- L'apport d'une aide concrète dans les difficultés budgétaires et financières.

FAITS MARQUANTS

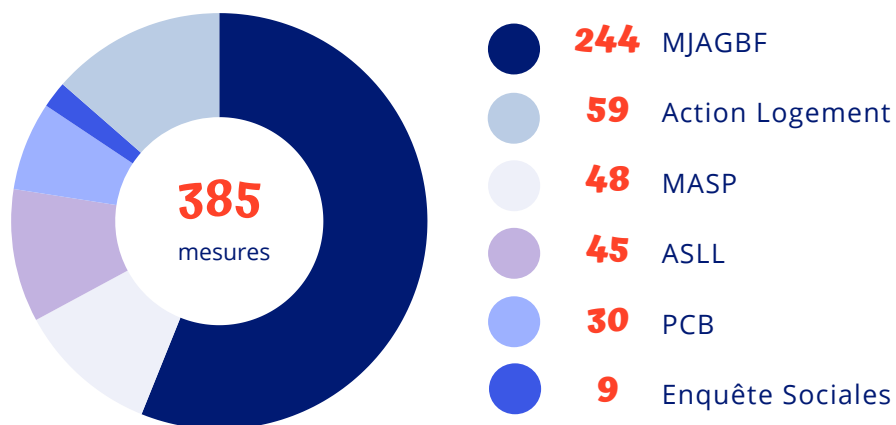
Nos actions engagées en 2022 afin de promouvoir les différents dispositifs du service, se sont poursuivies au cours de l'année en renforçant notre communication auprès de nos partenaires. Le service s'est doté de nouveaux outils permettant de produire des statistiques au plus proches des réalités du terrain et ainsi répondre aux besoins repérés par les professionnels. En fin d'année 2023, nous avons ouvert un 7ème poste de délégué aux prestations familiales pour répondre à l'augmentation de l'activité MJAGBF.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

14 professionnels

- 1 chef de service
- 1 secrétaire
- 1 coordinatrice
- 7 délégués aux prestations familiales
- 2 travailleurs sociaux MASP
- 1 travailleur social ASLL
- 1 travailleur social PCB et ACTION LOGEMENT

MESURES EXERCÉES AU 31.12.23



LA MJAGBF

MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

La MJAGBF est une mesure de protection de l'enfance sur décision du Juge des Enfants, qui permet à un travailleur social qualifié de mettre en place un accompagnement social, éducatif et budgétaire des familles autour de la gestion directe de tout ou partie des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant. Le service est compétent sur l'ensemble du département de l'Oise et le seul intervenant au titre de cette mesure qui s'exerce auprès des parents.

Elle relève d'une pratique fondée sur les besoins de l'enfant. L'objectif est de parvenir à une gestion autonome des prestations sociales et familiales, en s'appuyant sur les capacités et les compétences des familles, ce qui nécessite :

- Une analyse du fonctionnement familial tant budgétaire, administratif que social ;
- Un accompagnement sur l'organisation du budget basé sur les prévisions et l'anticipation des dépenses.

L'augmentation progressive de l'activité MJAGBF constatée en 2022, s'est poursuivie au cours de l'année 2023 avec une hausse de l'activité de +19 %.

FAITS MARQUANTS

- Création d'un 7ème poste de délégué aux Prestations Familiales au cours d'un second semestre 2023 ;
- Participation du service au Comité Régional des Délégués Aux Prestations Familiales des Hauts-de-France.
- Projet rencontre interprofessionnelle des services MJPM

CHIFFRES CLÉ 2023



RÉPARTITION DU NOMBRE DE MESURES AU 31.12.23 PAR TRIBUNAL



LA MASP MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

L'UDAF 60 est conventionnée pour intervenir sur les territoires de Creil/Clermont, le Beauvaisis Oise Picardie et le Bray Vexin Sablon Thelle (Découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise).

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) est contractuelle. Elle concerne les personnes bénéficiaires des prestations sociales et, dont la santé ou la sécurité est menacée par des difficultés dans la gestion des ressources qui sont principalement composées du RSA et de prestations familiales.

L'accompagnement vise à rétablir la situation administrative et budgétaire. Orienté par un travailleur social du département, le contrat est signé entre la personne, les services du Conseil Départemental et l'Udaf pour une durée de 9 mois, renouvelable dans la limite de 4 ans.

À l'issue de la MASP, soit la personne a atteint une autonomie suffisante pour assurer son quotidien, ou bien elle peut être orientée vers une Mesure d'Accompagnement Judiciaire de Protection des Majeurs.

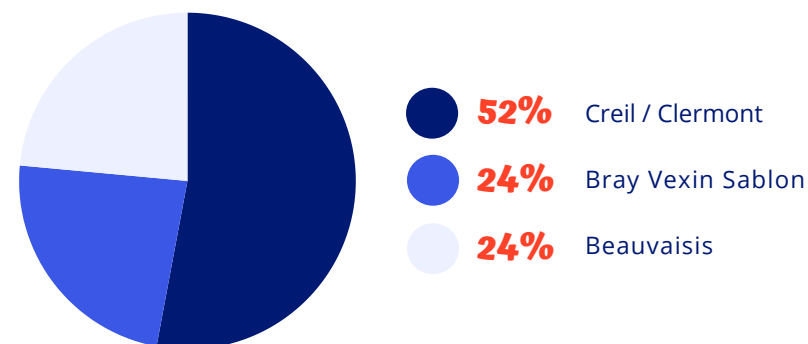
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Une baisse progressive de l'activité est observée depuis le début d'année 2023, soit - 27 % comparativement à l'année passée.

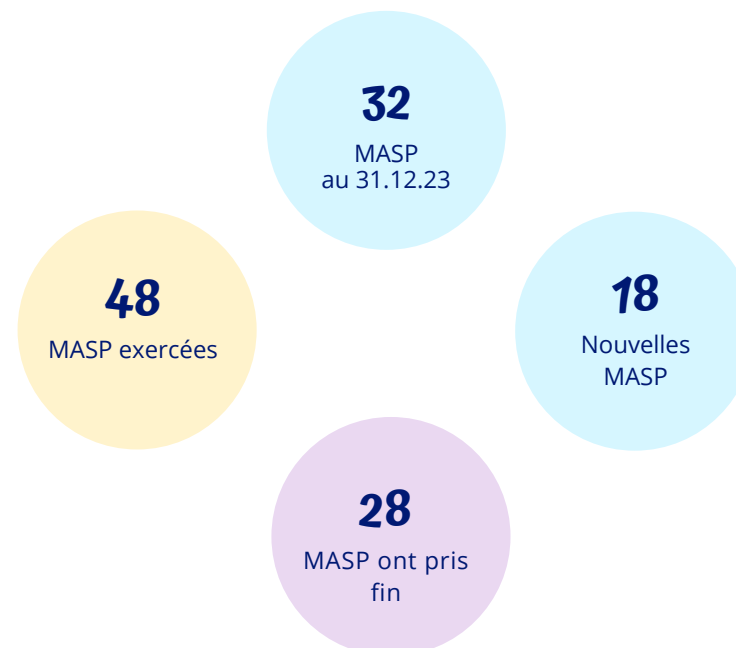
L'appel à projet 2020-2022 a été prorogé au 31.12.2024 avec une activité cible fixée à 45 mesures.

En lien avec le Conseil Départemental de l'Oise, le service est engagé dans l'intensification de la communication auprès des partenaires et professionnels des Maisons Départementales de la Solidarité des territoires afin de promouvoir le dispositif, renforcer le partenariat et ainsi réimpulser l'activité de la MASP.

VOLUME DE MASP PAR TERRITOIRE CONVENTIONNÉ



CHIFFRES CLÉ



L'ASLL ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'UDAF 60 est conventionnée pour intervenir sur le territoire de Creil/Clermont.

(Découpage territorial du Conseil Départemental de l'Oise).

La mesure ASLL peut être instruite par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les bailleurs, etc. Elle concerne les ménages rencontrant des difficultés liées à l'accès ou à l'occupation d'un logement. L'accompagnement vise à résorber les dettes locatives, régulariser une situation administrative, accompagner l'accès au logement. La durée est de 3 mois à un an, renouvelable.

Cet accompagnement se réalise par une approche spécifique de la problématique logement de la personne, sur la base d'entretiens individuels. C'est ainsi que le professionnel peut travailler sur le cadre de vie et accompagner la personne dans ses démarches en favorisant son intégration dans son environnement.

L'orientation des accompagnements effectués par l'UDAF de l'Oise s'effectue autour de 3 typologies :

- **Typologie 1** : « Aide à la recherche d'un logement autonome et adapté du parc locatif privé Accompagnement à l'accès au logement »
- **Typologie 3** : « Proposer des réponses en matière de maintien dans le logement et d'accompagnement à la prévention des expulsions ».
- **Typologie 4** : « Actions de médiation locataires – propriétaires, inter locataires, locataires – opérateurs techniques »

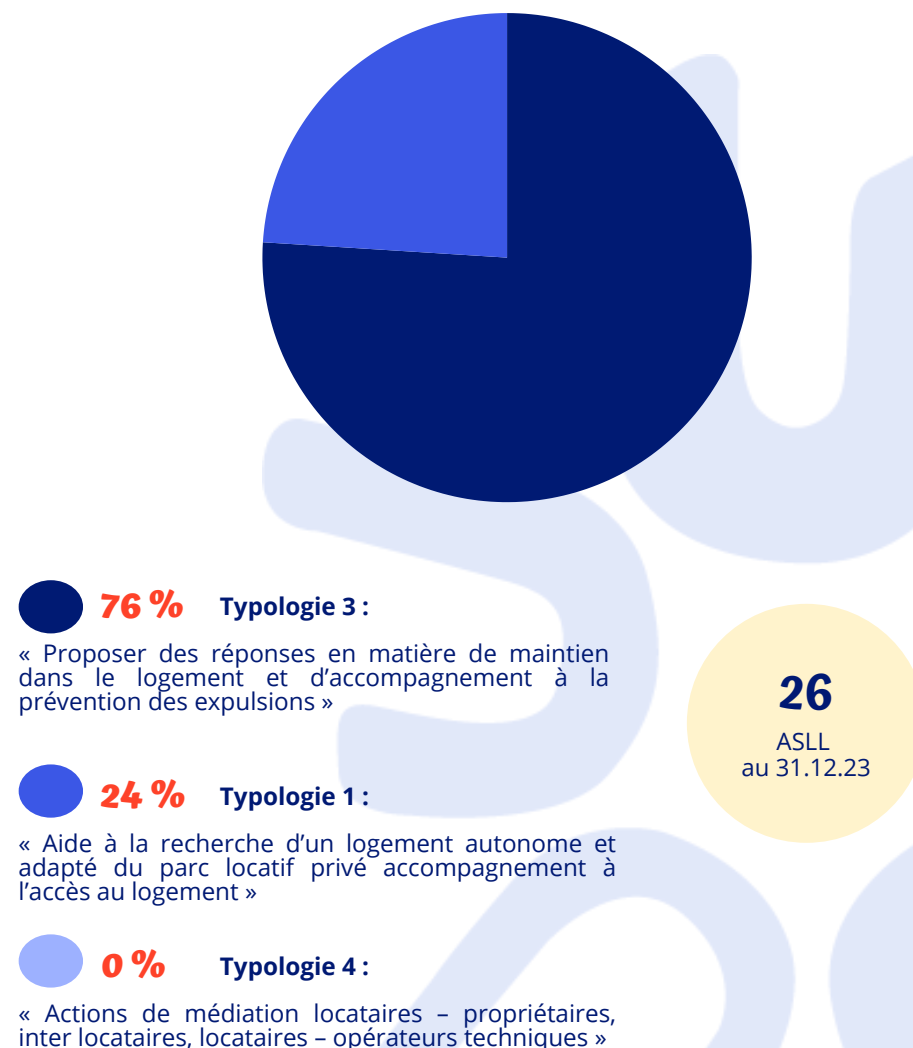
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'activité est constante comparativement aux années précédentes avec 45 ménages accompagnés. Le profil des bénéficiaires évolue avec un constat de 33 % d'actifs contre 22 % en 2022.

FAITS MARQUANTS

Participation à une commission expérimentale sur le territoire Creil/Clermont. Les situations complexes sont définies comme celles qui nécessitent une réflexion sur la stratégie d'accompagnement à mettre en œuvre ;

TYPLOGIE ASLL



POINT CONSEIL BUDGET – MICRO CREDIT

L'UDAF 60 dispose de 3 Labels Point Conseil Budget avec un financement de la DREETS pour couvrir les agglomérations de Beauvais, Clermont et de Compiègne.

Cette activité consiste à conseiller, orienter et accompagner des personnes rencontrant des difficultés dans la gestion de leur budget dans le cadre d'un projet pouvant avoir une incidence budgétaire.

De nombreux partenariats sont établis au travers d'actions individuelles et collectives avec : la Banque de France, le CIDFF, les missions locales, les Maisons France Services, etc.

L'activité PCB fait l'objet de conventions annuelles de partenariat avec :

- BNP PARIS BAS & CREASOL pour la mise en œuvre du Micro Crédit Personnel ;
- Maisons France Services de Clermont pour la mise en place de permanences à destination du public et l'animation d'actions collectives, depuis septembre 2022.

PARTENAIRES



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU 31.12.23



ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AU 31.12.23



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE

ACTION LOGEMENT

Les interventions menées s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat du 15 juillet 2019 entre Action Logement et l'UNAF.

Le dispositif Action Logement œuvre pour l'accès au logement des ménages modestes, des salariés et des locataires. Dans ce cadre, nous réalisons des accompagnements personnalisés auprès d'un public présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement du fait de problématiques variées : budgétaires, administratives, familiales, professionnelles, psychologiques, liées à la santé.

L'UDAF est conventionnée pour l'exercice de trois missions :

- Diagnostic complémentaire ;
- Accompagnement social lié au logement (accès ou maintien) ;
- Accompagnement social lié à la gestion du budget et aux difficultés financières.

FAITS MARQUANTS

- Élargissement du secteur d'intervention afin de répondre aux besoins des différents territoires ;
- Augmentation de 44 % de l'activité comparativement à 2022, avec une recrudescence sur le 3ème trimestre 2023.



ENQUÊTE SOCIALE

Dans le but d'élargir son action sociale au profit des enfants et de leur famille, l'UDAF 60 est inscrite sur la liste des enquêteurs sociaux du département jusqu'en 2025.

L'enquête sociale vise à mieux cerner la situation de la famille et les conditions dans lesquelles évoluent et sont éduqués les enfants. Elle a pour finalité de proposer un dispositif de prise en charge des enfants et émet un avis sur la façon dont l'autorité parentale est exercée.

L'approche de la famille est globale, l'enquêteur auditionne les parents, les enfants, l'entourage familial, le milieu scolaire, et collecte les informations sur ses conditions de vie et sa scolarité. Ces éléments sont des outils d'aide à la prise de décision du magistrat (droit de visite et d'hébergement, résidence, autorité parentale, etc).



Service Espace Famille Parentalité

MISSIONS

- La Médiation Familiale – service conventionné par le Comité des Financeurs de l'Oise à hauteur d'1.50 ETP en Médiation Familiale depuis le mois de mars 2022.
- Accompagnement à la Parentalité

À cet effet, le service Espace Famille Parentalité :

- Propose des lieux d'écoute et des entretiens pour les personnes, les couples, les parents et les familles dans toute leur diversité.
- Prévoit des actions novatrices concernant les personnes confrontées aux difficultés de la vie de famille et de couple, aux tensions ou aux ruptures, à un conflit persistant entre parents séparés, à des ruptures de liens entre les membres d'une famille, à des conflits au sujet d'un parent vieillissant, à des problèmes de communication entre un ado et son ou ses parent(s).
- Anime des groupes de parole ouverts à toute personne qui, à titre personnel ou professionnel, se trouve confrontée à des difficultés d'ordre familial.
- Anime des groupes de parole à l'attention des enfants de parents séparés.
- Anime des sessions de sensibilisation à la Parentalité et à la gestion des conflits auprès de nos partenaires.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Un chef de service et médiatrice familiale
- Une secrétaire
- Deux médiatrices familiales

ACTIVITÉS

Notre service Espace Famille Parentalité s'est engagé à offrir un espace neutre et sécurisé aux familles en situation de conflit ou de rupture de communication, afin de trouver des solutions constructives et de prévenir les ruptures de liens parents/enfants. À travers nos services de Médiation Familiale et d'Accompagnement à la Parentalité, des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque famille ont pu être déployées.



Les résultats obtenus ont été positifs, avec des familles qui ont réussi à renouer des liens, à améliorer leurs relations et à trouver des solutions durables à leurs conflits. Nous avons également joué un rôle préventif en évitant certaines ruptures de liens parents/enfants et en fournissant aux familles les outils nécessaires pour maintenir des relations apaisées.

En parallèle, nos actions de sensibilisation et de partenariat ont valorisé notre engagement en faveur des familles. Nous avons établi des liens solides avec des acteurs clé de notre région, échangé des idées, promu nos services et partagé nos expertises. Ces partenariats ont été essentiels pour renforcer notre position en tant que référent de la médiation et de l'accompagnement familial dans l'objectif d'être au plus près des besoins des familles de l'Oise.

De plus, notre participation active aux événements tels que les journées de la Parentalité et les Forums des Associations ont favorisé aussi les rencontres avec le public, et permis de répondre à ses questions.

C'est ainsi que nous avons présenté nos missions à 29 structures associatives ou institutionnelles et participé à 11 événements ou réunions collectives à destination du grand public soit au total environ 263 personnes rencontrées.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers nos partenaires associatifs et institutionnels pour leur collaboration et leur soutien continu. Leur engagement est crucial pour assurer la pérennité de nos actions et permettre aux familles en difficulté de bénéficier de l'accompagnement dont elles ont besoin. Nous remercions également les familles pour la confiance qu'elles nous accordent.

En 2024, nous restons déterminés à poursuivre nos actions. Tous ensemble, nous continuerons à vouloir construire des relations familiales harmonieuses et à favoriser l'épanouissement de chaque membre de la famille.

688

Personnes accompagnées

775

Entretiens effectués

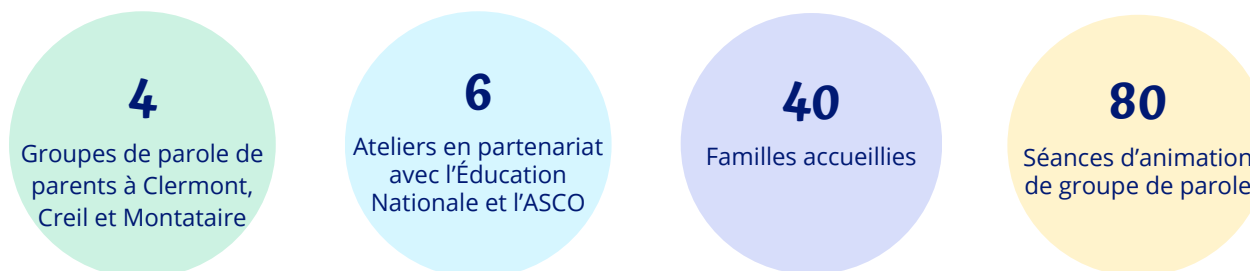
343

Dossiers ouverts au total

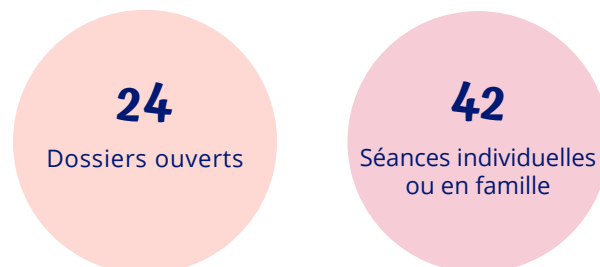
MÉDIATION FAMILIALE



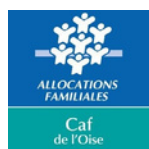
GROUPE DE PAROLE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



ENTRETIENS D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



Partenaires institutionnels



Localisation des permanences





Dispositif Lire et Faire Lire

Action conventionnée par l'Unaf
Partenariat avec la Ligue de l'Enseignement

Les actions de partage autour de la lecture proposées par l'UDAF de l'Oise répondent à plusieurs enjeux de société et s'inscrivent dans plusieurs politiques publiques nationales et locales :



Accès pour
tous à la culture



Lutte contre
l'illettrisme



Accès à la lecture
dès la petite enfance



Cohésion sociale
et solidarité



Émancipation via la
culture et la littérature



Liens départementaux
de la lecture et des familles

Centré sur l'épanouissement de la lecture chez les enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives, ce programme met en pratique la lecture à haute voix par des bénévoles de plus de 50 ans pour de petits groupes d'enfants. Il offre aux retraités une occasion d'engagement dans une action citoyenne, favorisant ainsi un "vieillessement actif".

Fondée sur la solidarité intergénérationnelle, cette initiative encourage également la transmission des valeurs, de la culture et une ouverture sur le monde entre les différentes générations.

Lire et faire Lire est une association nationale dont le programme éducatif est mis en œuvre dans l'Oise par l'UDAF 60 et la Ligue de l'Enseignement Oise. Ce partenariat se traduit par une collaboration étroite dans l'organisation des formations, la gestion administrative et les relations avec les bénévoles, les structures et les écoles. Cette année encore, notre partenariat nous a permis de participer aux randonnées contées organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (Usep).

La présence des bénévoles et des jeunes auditeurs lors des séances de lecture, l'engagement des structures d'accueil, la qualité des conférences et des formations, ainsi que la collaboration étroite entre l'UDAF 60 et la Ligue de l'Enseignement témoignent de la pertinence et de la réussite continue de cette action. Ces éléments nous incitent à poursuivre et à élargir notre action en recrutant davantage de bénévoles et en multipliant les lieux d'accueil.

En tant qu'UDAF, notre engagement premier est de représenter et de défendre les droits des familles. Offrir aux enfants l'accès à la lecture, c'est leur garantir le droit à l'éducation et à la culture.

Avec Lire et Faire Lire, nous offrons également aux enfants le droit de jouer, de découvrir, de s'évader, d'imaginer et de rêver.

22

Rencontres

4318

Séances
de lectures

80

Lieux
d'accueil

2731

Enfants âgés
de 3 mois à 11 ans

72

Bénévoles

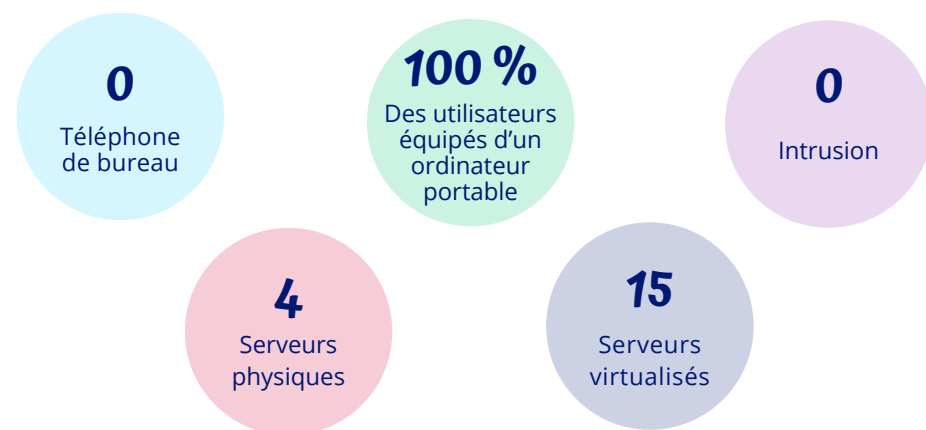
Système d'Informations

L'année écoulée a été axée à la fois sur la mobilité des utilisateurs et la sécurité des systèmes.

Le projet de refonte des liens internet permettant un accès aux outils fiabilisé, sécurisé et d'une vitesse 20 fois supérieure, a permis d'axer l'architecture vers la mobilité des personnes. Ce projet, associé à un changement de système téléphonique en migrant vers la solution 3CX, a affranchi les utilisateurs de l'utilisation des postes fixes.

Ces éléments associés à Office365, Teams et à l'utilisation d'ordinateurs portables ont pu être mis en place avec la refonte des systèmes initiée en 2023. Ils ont permis à la fois d'avoir un système résilient et de lutter contre les cyberattaques.

Les améliorations ont également porté sur la diminution de l'empreinte carbone par une rationalisation des équipements et de leurs consommation énergétique.



Nos objectifs sont de minimiser les incidents par une modernisation et une centralisation des outils de gestion tout en augmentant la sécurité de nos activités.

Service Administratif et Financier

GESTION FINANCIÈRE DES SERVICES DE L'UDAF 60

La comptabilité Institutionnelle assure la gestion financière des services de l'Udaf.

1087
Factures
Institution

GESTION ADMINISTRATIVE DES MESURES MJPM, MJAGBF ET MASP

607
Mesures ouvertes
et terminées

197 352
Documents
indexés

31 884
Factures
saisies



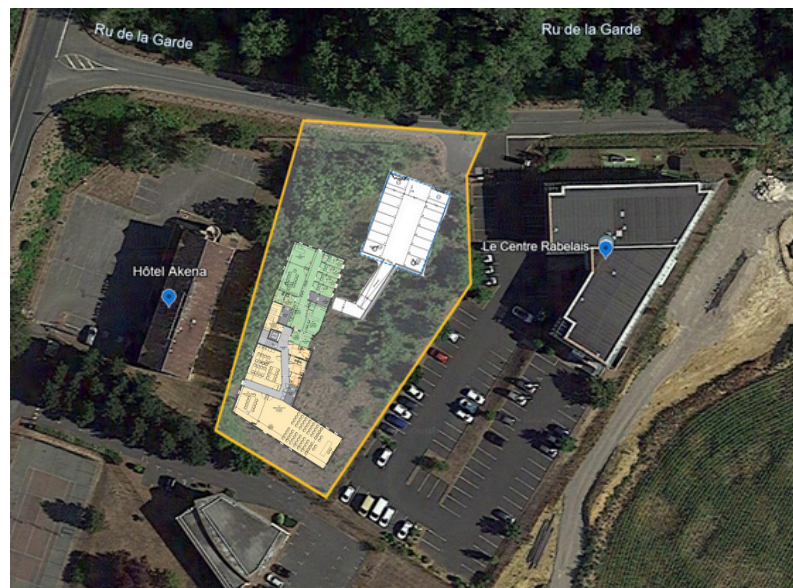
6 Projet de construction d'une nouvelle antenne à Agnetz (60)

L'UDAF 60 s'engage dans un nouveau cycle afin de mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de préparer ceux de demain. Ainsi, dans le cadre de ses orientations stratégiques en lien avec une augmentation constante de ses activités et l'obtention du financement par la DREETS des Hauts-de-France le 11 septembre 2023, l'UDAF 60 a acquis un terrain situé à Agnetz pour construire de nouveaux locaux.

Cette localisation idéalement située vise :

- une meilleure couverture du département
- une plus grande proximité entre les antennes par la réduction des distances
- des locaux plus spacieux pour accompagner l'augmentation des effectifs
- une plus grande attractivité et de meilleures conditions de travail pour les professionnels

Ce projet est porté par la SCI MAFO (Maison des Associations Familiales de l'Oise) avec une livraison des locaux prévue en fin d'année 2025 ou début d'année 2026.







7 Évaluation de la qualité

Évaluation des services MJPM et DPF

Nous sommes soumis à une évaluation régulière tous les 5 ans par des organismes agréés, conformément aux normes établies par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Cette évaluation représente un pilier essentiel de notre engagement envers l'amélioration continue de nos services, assurant ainsi un niveau de qualité optimal pour nos bénéficiaires.

Ces évaluations exhaustives se concentrent sur plusieurs aspects clé de notre travail, notamment le Mandat Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) et l'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF), deux domaines où nous nous efforçons constamment d'atteindre les plus hauts standards de performance. En alignant nos pratiques sur les critères définis par le référentiel national commun, centré sur les besoins et le bien-être des personnes accompagnées, nous nous assurons de répondre de manière adéquate aux attentes de nos usagers.

Ces évaluations ne se limitent pas à une simple analyse superficielle, mais englobent des entretiens approfondis avec toutes les parties prenantes impliquées dans notre travail. Cela inclut nos bénéficiaires, dont les retours sont cruciaux pour évaluer l'efficacité de nos services, ainsi que nos professionnels, dont l'expertise et l'engagement contribuent directement à la qualité de notre accompagnement.

En identifiant nos forces et en mettant en lumière les domaines où des améliorations sont nécessaires, ces évaluations nous offrent une opportunité précieuse d'évolution. Elles nous permettent de consolider nos pratiques les plus efficaces tout en ciblant les aspects où des ajustements sont requis, garantissant ainsi une prestation de services de qualité supérieure, en constante évolution.

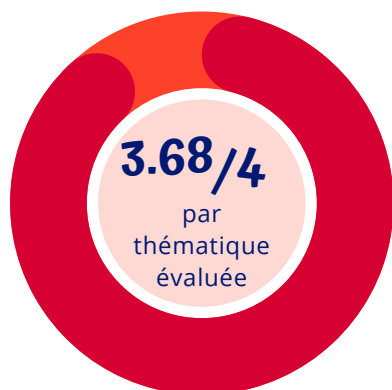
Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs

AXES FORTS - PERSONNE ACCOMPAGNÉE

- Les droits de la personne accompagnée sont au cœur des pratiques et l'expression de la personne est recherchée de façon active.
- Co-construction et autonomisation des personnes accompagnées malgré une mesure contrainte. Le DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) est réalisé et réactualisé tous les ans.
- Le suivi régulier favorise la prévention des situations de rupture.
- Participation au fonctionnement de l'institution grâce à l'enquête de satisfaction.

AXES DE PROGRÈS - PERSONNE ACCOMPAGNÉE

- Rendre plus accessibles les documents (en FALC) relatifs aux droits notamment pour les non-lecteurs. Associer les professionnels et la personne accompagnée à la réalisation des FALC.
- Améliorer la participation des personnes accompagnées aux règles institutionnelles (analyse des enquêtes de satisfaction) , consultation lors des changements institutionnels.



AXES FORTS - PROFESSIONNELS

- Les professionnels assurent un accompagnement de qualité basé sur l'écoute, le respect, le non-jugement et la bienveillance.
- Bientraitance basée sur des documents socles, des formations dédiées, le cursus des travailleurs sociaux, le partenariat, la documentation sur l'éthique (guide, etc).
- Charte des droits et libertés adaptée aux personnes accompagnées.
- Construction d'une base partenariale solide favorisant la coordination de l'ensemble des professionnels.

AXES DE PROGRÈS - PROFESSIONNELS

- Simplifier les documents relatifs aux droits des personnes accompagnées, notamment pour les adapter pour les non-lecteurs.
- Poursuivre l'amélioration du formulaire DIPM en associant les équipes.
- Réaliser une information précise sur le rôle de la personne de confiance.



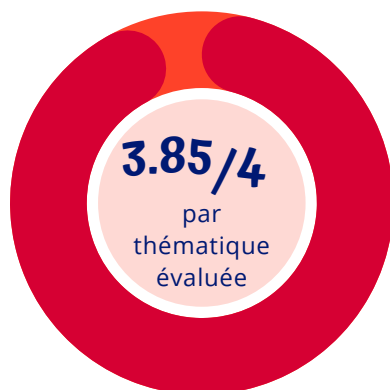
Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial

AXES FORTS - PERSONNE ACCOMPAGNÉE

- Accompagnement à l'autonomie visible par la mobilisation du partenariat et évolutif (essais, retours sur expérience, traçabilité de qui fait quoi, gestion libre progressive de l'AGBF).
- Co-construction et autonomisation des personnes accompagnées malgré une mesure contrainte. Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) est réalisé et réactualisé tous les ans.
- L'axe santé est questionné lors de l'élaboration de projets d'accompagnement ou de demandes ponctuelles, des rappels sont effectués en termes de prévention.
- Participation au fonctionnement de l'institution grâce à l'enquête de satisfaction.

AXES DE PROGRÈS - PERSONNE ACCOMPAGNÉE

- Rendre plus accessibles les documents (en FALC) relatifs aux droits notamment pour les non-lecteurs. Associer les professionnels et la personne accompagnée à la réalisation des FALC.
- Améliorer la participation des personnes accompagnées aux règles institutionnelles (analyse des enquêtes de satisfaction) , consultation lors des changements institutionnels.



AXES FORTS - PROFESSIONNELS

- Les professionnels associent la personne et son entourage aux questionnements éthiques liés à son accompagnement.
- Les professionnels assurent un accompagnement de qualité basé sur l'écoute, le respect, le non-jugement et la bienveillance.
- Bientraitance basée sur des documents socles, des formations dédiées, le cursus des travailleurs sociaux, le partenariat éthique CREAL, la documentation sur l'éthique (guide, etc).
- Charte des droits et libertés adaptée aux personnes accompagnées.
- Participation expliquée dans les documents d'accueil, effective au projet d'accompagnement et co-construction du projet d'accompagnement à l'aide des documents de suivi de mesures.
- Régularité des espaces de régulation.
- Construction d'une base partenariale.
- Process par mesures (procédure pas à pas : ouverture, exercice de la mesure, clôture).

AXES DE PROGRÈS - PROFESSIONNELS

- Simplifier les documents relatifs aux droits des personnes accompagnées, notamment pour les adapter pour les non-lecteurs.
- Poursuivre l'amélioration du formulaire DIPC en associant les équipes (plan d'actions et traçabilité du suivi et de l'adhésion ou du refus).



PRATIQUES REMARQUABLES EN MJAGBF

- Contrat mensuel entre l'UDAF et les personnes accompagnées permettant la co-construction des objectifs, de leur suivi (satisfaction des personnes).
- Traçabilité importante (accompagnement, réunions et formations).
- Réunions mensuelles de régulation sur les situations avant la fin de la mesure, ou en cours si cas complexe, et pour les mesures à M+4.
- Satisfaction recueillie et confiance envers les professionnels, malgré les mesures contraintes.

L'UDAF de l'Oise a mené une réorganisation majeure au cours des deux dernières années, ce qui lui a permis d'assurer ses missions de manière individualisée dans l'application des mesures et de manière collective dans l'organisation du fonctionnement opérationnel et éthique.

L'autonomie des personnes est soutenue dans le respect de leur temporalité, de leurs capacités et de leurs choix, dans un processus évolutif et tracé conjointement avec elles. Le partenariat occupe une place centrale dans le travail des professionnels, tandis que les témoignages des personnes accompagnées témoignent de l'efficacité des mesures et de la confiance établie avec leurs référents.

Le cadre d'intervention est soigneusement réfléchi et formalisé à travers un processus étape par étape sur l'application des mesures, garantissant ainsi la sécurité des professionnels, en particulier ceux qui ont récemment intégré les services de l'UDAF.

Enfin, l'UDAF de l'Oise a obtenu un avis favorable sur la recevabilité opérationnelle pour les services MJPM et AGBF.

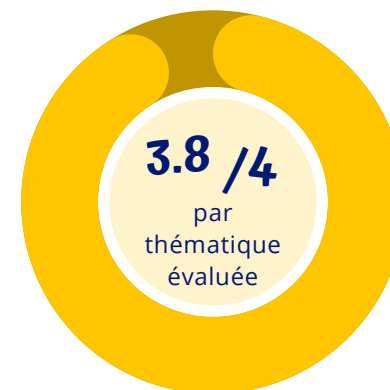
Établissements Sociaux et Médico-sociaux

AXES FORTS

- L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant.
- Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.
- L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.
- L'ESSMS favorise les interactions et partenariats.
- Création d'un service dédié aux ressources humaines.
- L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques (déploiement du logiciel AGEVAL en cours).
- Mise en place de groupes d'analyse des pratiques.

AXES DE PROGRÈS

- Formaliser le plan de prévention de la maltraitance avec les professionnels.
- Continuer à développer la formation auprès des nouveaux professionnels.
- Nourrir la démarche d'amélioration continue du traitement des plaintes et réclamations, des événements indésirables.
- Recueillir l'expression des personnes sur les conditions de travail et risques psychosociaux afin de nourrir la Qualité de Vie au Travail.



Axes d'amélioration et perspectives

- Actualisation du projet de service.
- Amélioration de la diffusion du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.
- Amélioration de la gestion des réclamations et de la gestion des événements indésirables.
- Amélioration de la documentation à destination des personnes accompagnées au sujet de leurs droits et libertés.
- Formalisation d'une politique de Qualité de Vie au Travail.
- Formalisation d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.
- Optimisation du logiciel métier visant une gestion dématérialisée.
- Optimisation des règles visant à protéger les informations et les données relatives à la personne accompagnée.
- Sensibilisation à la bientraitance.



Informations pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi
De 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le vendredi de 9h à 12h et de
14h à 16h

 03 44 06 83 83

SIÈGE SOCIAL UDAF 60

35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex

 udafoise@udaf60.fr

ANTENNE DE COMPIÈGNE

9 rue Edouard Belin
60200 COMPIEGNE

ANTENNE DE CREIL

11-17 rue Robert Schuman
Résidence l'Obsidienne
60100 CREIL

Coordonnées des services

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

03 44 06 83 83
Composez le 1

Beauvais
cdsmjpmbvs@udaf60.fr

Compiègne
cdsmjpmcomp@udaf60.fr

Creil
cdsmjpmcreil@udaf60.fr

Service Enfance Logement et Insertion

03 44 06 83 83
Composer le 3

Point Conseil Budget
pcb@udaf60.fr

Espace Famille et Parentalité

03 44 06 83 83
Composer le 2
espacefamilleparentalite@udaf60.fr

Lire et Faire Lire

03 75 67 86 32
lireetfairelire@udaf60.fr

Services Supports et Administratif

03 44 06 83 83
Composer le 4



Directeur de la Publication et Président de l'Udaf 60 :

Pol-Henri MINVIELLE

Directeur de l'Udaf 60 :

Enrick BREBANT

Responsable de la communication :

Béatrice KUHLMANN

Assistante de Communication :

Adeline FOURCY

Illustrations : Canva

Impression : Imprimerie IPP & IPPcom - 6 rue Jean Dupuy 80500 Montdidier

Dépôt légal : Juillet 2024 / N°ISSN 2801 - 4049

Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise (Udaf 60)

Service communication : 35, rue du Maréchal Leclerc, BP 10815, 60008 Beauvais Cedex - Tél. 03 44 06 83 83

www.udaf60.fr

Notes







35 rue du Maréchal Leclerc
BP 10815
60008 BEAUVAIS Cedex



03 44 06 83 83



udafoise@udaf60.fr



www.udaf60.fr

